



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances  
et l'économie des transports****Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts  
de construction des infrastructures de transport****Quatorzième session**

Genève, 23 et 24 mai 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la quatorzième session\* \*\***Qui s'ouvrira en ligne et en présentiel au Palais des Nations (salle TPS2), à Genève,  
le 23 mai 2022 à 10 heures**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation des bonnes pratiques nationales en ce qui concerne l'évaluation et le calcul des coûts de construction.
3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée.
4. Collecte et analyse de données de référence.
5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts.
6. Questions diverses.

---

\* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE ([unece.org/transport/events/wp5ge4-group-experts-benchmarking-transport-infrastructure-construction-costs-14th](https://unece.org/transport/events/wp5ge4-group-experts-benchmarking-transport-infrastructure-construction-costs-14th)). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([maria.mostovets@un.org](mailto:maria.mostovets@un.org)).

\*\* Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : [uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=fKUqEx](https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=fKUqEx). Les représentants souhaitant participer en personne à la session doivent s'inscrire au préalable sur la plateforme Indico (<https://indico.un.org/event/36273/>) et, à leur arrivée au Palais des Nations, retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la CEE : <https://unece.org/practical-information-delegates>).



7. Date et lieu de la prochaine session.
8. Adoption des principales décisions.

## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (GE.4) est invité à adopter son ordre du jour.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/28

### **2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation des bonnes pratiques nationales en ce qui concerne l'évaluation et le calcul des coûts de construction**

À sa treizième session, en février 2022, le Groupe d'experts a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/1 et l'a ensuite approuvé en vue de l'inclure dans son rapport final. Il n'est pas prévu de reprendre l'examen de ce point de l'ordre du jour.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/1

### **3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée**

À sa treizième session, en février 2022, le Groupe d'experts a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1/Rev.3 et l'a ensuite approuvé en vue de l'inclure dans son rapport final. Il n'est pas prévu de reprendre l'examen de ce point de l'ordre du jour.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1/Rev.3

### **4. Collecte et analyse de données de référence**

À sa treizième session, en février 2022, le Groupe d'experts a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/2020/8, présentant une évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport, et décidé que les pays chefs de file, à savoir la Croatie (voies navigables), la Pologne (rail) et la Turquie (route) devraient : a) abrégé, préciser et, dans la mesure du possible, améliorer le texte et l'analyse actuels, en tenant notamment compte des autres données nationales reçues, et b) diviser le document actuel en deux documents distincts, portant sur l'évaluation relative aux infrastructures routières et aux infrastructures ferroviaires et fluviales, respectivement. Le Groupe d'experts est prié d'examiner les documents ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/4 et ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/5, établis par les pays chefs de file, en vue de les inclure dans son rapport final.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/4 ; ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/5

### **5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe d'experts est invité à faire le point sur les travaux accomplis et à déterminer si des chapitres de son rapport final doivent encore

être améliorés avant d'être soumis pour approbation finale à la trente-cinquième session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5).

Le Groupe d'experts devrait notamment examiner en vue de son adoption le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/3/Rev.1, contenant une version révisée du document intitulé « Analyse des publications existantes sur l'évaluation comparative : définitions, concepts et méthodes », que les pays chefs de file ont enrichi, à la suite de la précédente session du Groupe, en y ajoutant d'autres définitions et concepts relatifs à la gestion des coûts de maintenance et d'exploitation des infrastructures routières et ferroviaires. En outre, le Groupe d'experts est invité à examiner le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/6, qui devrait servir d'introduction à son rapport final, dans lequel sont présentées les raisons de la création du Groupe d'experts, sa valeur ajoutée, les résultats obtenus jusqu'à présent et des propositions sur la voie à suivre. Enfin, le Groupe d'experts sera invité à examiner en vue de son adoption le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/7, établi par les pays chefs de file à la suite de sa treizième session, qui présente ses résultats, conclusions et recommandations.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/6 ; ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/7

## **6. Questions diverses**

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions présentant un intérêt pour lui.

## **7. Date et lieu de la prochaine session**

À l'issue de sa quatorzième session, le Groupe d'experts aura achevé son mandat actuel. Aucune autre session n'est prévue.

## **8. Adoption des principales décisions**

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le Secrétaire établira, en coopération avec le Président et le(s) Vice-Président(s), le rapport final de la session.

---